



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Capinghem

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le cinq octobre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOUIN, F. VAN LAETHEM, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY, N. ROUBAUD

Absents excusés avec pouvoir : MC. FICHELLE > pouvoir à V. PARABOSCHI, P. MOUCHON > pouvoir à M. MATHON, C. CABY > pouvoir à T. WIDHEN, F. TREDEZ > pouvoir à S. DUMORTIER,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part aux délibérations
19	19	15
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de Convocation
29 SEPTEMBRE 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
<p>CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHATS DU SYNDICAT MIXTE LA FIBRE NUMÉRIQUE 59 62</p>
<p>CM 2023-10 D.10</p>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19/10/2023

Le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La fibre Numérique 59/62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Pack Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets.

De son côté la commune de CAPINGHEM doit faire face à la nécessaire dématérialisation de l'action publique, dans ses relations avec les citoyens, les administrations et les autres collectivités. Pour ce faire elle souhaite bénéficier de services et de matériels adaptés à ses besoins, dont l'offre « Pack Mairie Connectée » pourrait constituer le fondement idéal.

L'adhésion à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures

sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés. L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Par ailleurs en ce qui concerne plus précisément le « Pack Mairie Connectée », celui-ci ne consiste pas seulement en la fourniture de matériels et de services, mais propose en outre l'intervention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Le Centre de gestion va accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces services et de ces matériels pour leur bonne appropriation et la meilleure adaptation aux besoins de la commune. De plus il est à noter que cette opération bénéficie d'un cofinancement européen, qui permet de réduire le reste à charge pour la commune.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59/62 ;

Vu le projet de convention tripartite entre la commune de CAPINGHEM, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord et le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59/62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la commune en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

Après avoir entendu le rapporteur,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal

Article 1 : DÉCIDE de l'adhésion de la commune de CAPINGHEM à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir en matière de services numériques,

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion de la commune à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Vincent DUCOURAU
Secrétaire de séance



Christian MATHON
Maire de Capinghem

